

Chambre des communes—Loi

Les considérations démographiques comptent tout autant que les considérations géographiques. Dans notre Règlement, nous avons tenu compte de la géographie. Nous avons dit qu'il y avait des circonscriptions éloignées au Canada et que ces circonscriptions recevraient des allocations supplémentaires afin que les députés représentent le mieux possible leurs électeurs. Comme il se trouve que ma circonscription est la plus peuplée au Canada, c'est injuste pour mes électeurs.

Évidemment, il y a redistribution tous les dix ans qui rajuste la situation. J'ai proposé à la Commission qu'elle soit un peu plus souple entre les redistributions pour que nous puissions venir en aide à tous et chacun des électeurs des circonscriptions peuplées. Notre proposition visait à utiliser le nombre des électeurs dont le nom figure sur la liste électorale pour évaluer 10 p. 100 des circonscriptions canadiennes les plus peuplées en fonction de la population. Ces gens auraient alors un ou peut-être même deux employés de plus pour régler leurs problèmes personnels et d'affaires.

Nous avons envoyé une pétition au groupe dont fait partie le député de Hastings-Frontenac (M. Vankoughnet). La pétition avait été signée par des gens de tous les partis et de toutes les régions du pays. Nous avons demandé qu'on nous accorde au moins une certaine attention, mais nous n'avons même pas reçu de réponse. Je voudrais bien recevoir ne serait-ce qu'une esquisse de réponse de la part du comité, pour que nous puissions aller dire à nos électeurs pourquoi nous ne pouvons leur obtenir une meilleure représentation.

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Monsieur le Président, mes notes sont un peu embrouillées et un tant soit peu décousues. Je reconnais ne pas avoir l'éloquence du député de Hamilton Mountain (M. Deans) ou peut-être la fougue de mon collègue, le député de Capilano (M. Huntington). Cependant, dans les quelques minutes qui vont suivre, j'espère être en mesure de répondre à certaines des observations que nous avons entendues, et faire valoir certains arguments au sujet du projet de loi auquel je souscris d'ailleurs. Je voudrais faire consigner une motion que j'estime nécessaire et que j'espérais voir présentée par le député.

Je voudrais dire tout d'abord que la plupart des membres du comité de la gestion et des services aux députés ont eux aussi approuvé ce projet de loi. En fait, un de mes collègues, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui siège à ce comité pratiquement depuis son institution, a saisi la Chambre d'une motion semblable à différentes reprises dans le passé. Dans sa motion, il est peut-être allé un peu plus loin sans doute, vu qu'il voulait que le Conseil privé ne compte aucun députés mais c'est là une différence peu importante.

Deuxièmement, le député néo-démocrate de Dauphin-Swan River (M. Lewycky), qui siège également au comité, et, par son entremise, le député de Hamilton Mountain ont également appuyé le projet de loi.

En fait, le problème auquel nous nous sommes heurtés a découlé essentiellement du fait que le président du Conseil privé (M. Pinard), représenté aujourd'hui par son secrétaire parlementaire, a refusé de renvoyer le sujet du projet de loi. En effet, le président du Conseil privé a tenu, et tient toujours à sa

merci les commissaires à la régie interne, et paralysé le fonctionnement de la Chambre des communes. C'est pourquoi les choses n'ont pas avancé. Si le député de Mississauga-Nord (M. Fisher) veut bien écouter, je suis en train de lui expliquer pourquoi sa question est restée sans réponse.

Le fait est que le comité des services aux députés a apporté un certain nombre de changements au nom des députés, et qu'il y en aura bien d'autres. La plupart des changements que nous avons réclamés aux commissaires ont fini par être adoptés.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé doit être au courant, à l'instar de tous les autres députés, du système d'automatisation du travail de bureau et des services d'information en cours d'élaboration. Nous utilisons la plupart du temps le sigle OASIS. Il sait que ce système est en préparation. Il doit également savoir qu'il serait déjà en vigueur sans l'opposition du président du Conseil privé. Voilà ce qui nous a retardés.

Vous constaterez, monsieur le Président, qu'au cours des deux derniers jours de février 1984, les services téléphoniques à la Chambre des communes vont connaître un changement fondamental, chose que nous attendons depuis des années. Le nouveau système aurait pu être en vigueur depuis deux ans si nous avions eu à l'époque un administrateur comme celui que nous avons aujourd'hui en la personne de M. Silverman. J'irai même plus loin que mon ami le député de Capilano, et ferai l'éloge de son chef des services de soutien, M. Desramaux, car ils ont tous deux travaillé avec assiduité pour le compte des députés de la Chambre des communes, en vue de leur offrir des services nettement supérieurs à ceux qui étaient à leur disposition par le passé.

Même si je sais que cela pose des problèmes au député de Beauharnois-Salaberry, je lui signale par l'entremise de Votre Honneur que ces problèmes ne proviennent pas de l'entrée en fonction d'un bon administrateur et que l'économie de 22 millions de dollars réalisée dans le budget de l'année dernière seulement n'est pas à la source du mécontentement qu'il a constaté et qui lui fait dire que «la marmite bout au point d'exploser», pour reprendre ses propres paroles. Ce mécontentement provient du fait que le président du Conseil privé s'occupe de moins en moins des nominations et que celles-ci ne sont plus exclusivement politiques comme elles l'étaient auparavant.

Le député de Capilano a tout à fait raison de dire que madame le Président a fait un excellent travail d'administration. Certains députés ne sont peut-être pas d'accord avec certaines des choses qui se sont passées à la Chambre depuis l'élection de madame le Président, mais du point de vue de l'administration et de l'instauration de services fournis à la Chambre par un administrateur compétent, capable et disposé à nous révéler l'affectation des fonds, elle s'est vraiment surpassée. Le personnel qui a été embauché pour travailler sous les ordres de l'administrateur est aussi extrêmement compétent. Il sait ce qu'il fait. Les dépenses ont baissé. Il me rend fier pour une fois d'être député à la Chambre des communes.